Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de OUCHAMPS



DÉCLARATION DE PROJET N°2

EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE OUCHAMPS RELATIVE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE L'HÔTEL-RESTAURANT « LE RELAIS DES LANDES »

PLU de Ouchamps:

Approbation du PLU : 19 mars 2014

Vu pour être annexé à l'arrêté du Président de la CC Val de Cher Controis

en date du

ordonnant l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de OUCHAMPS.

Le Vice-président en charge du PLUi ex périmètre Val de Cher Controis

François CHARBONNIER



- 01 Rapport de Présentation
- 02 Règlement écrit
- **03 Règlement graphique** Extrait du plan de zonage avant/après mise en compatibilité du PLU
- 04 Pièces annexes

04a - Avis MRAe

04b - Avis CDPENAF

04 c – Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 14/12/2018